

LE FONDS Solidarité SUD

Pour comprendre le rôle de la finance solidaire dans notre coopération avec le Sud

Trois courts textes de Louis Favreau
avec la collaboration d'Ernesto Molina et Louis Pilote

1. La pertinence sociale d'un fonds québécois d'investissement solidaire dans les pays du Sud.....p. 2 à 5.
2. 10 idées directrices de la finance solidaire dans le travail des OCI du Québec au Sud.....p. 6 à 8.
3. Le projet du Fonds d'investissement solidaire international du Québec de l'AQOCI.....p. 9 et 10.

LE FONDS Solidarité SUD

Septembre 2015

1) La pertinence sociale d'un fonds québécois d'investissement solidaire dans les pays du Sud: un projet pour la prochaine décennie

Dans certains de mes travaux sur la coopération internationale du Québec avec le Sud, j'ai signalé que depuis plus de 40 ans, les OCI du Québec agissent principalement à partir du dispositif des dons en provenance du public et des gouvernements (l'ACDI surtout, le MRI un peu). Mais ce soutien, notamment pour financer des infrastructures économiques locales dans le Sud comme cela se présente de plus en plus, commande d'être accompagné d'une pratique de prêts et de garanties de prêts. L'avenir d'une solidarité internationale présentement dans tous ses états repose/reposera, dans la prochaine décennie, sur cette association complémentaire du don et du prêt et sur une plus grande autonomie de financement des OCI. Y a-t-il des expériences qui vont dans ce sens ailleurs? Peut-on aller au delà des quelques «best practices» associatives ou coopératives que nous avons et changer d'échelle d'intervention ?

Une proposition que j'avais soumis au GESQ pour les fins d'un mémoire lors des débats entourant le projet de loi 27 en économie sociale a atterri dans la consultation du comité conjoint AQOCI-MRI de 2013. C'était l'hypothèse **d'un fonds dédié** aux PME collectives dans le Sud, **donc à des activités génératrices de revenus et d'emplois**. Dans le cadre de nos recherches à la CRDC, nous sommes tombés sur l'expérience française de la SIDI, *Solidarité internationale pour le développement et l'investissement*. Nous avons mené enquête à ce sujet. L'intérêt d'une politique de prêts et de garanties de prêts à partir d'un fonds dédié a amené le comité conjoint AQOCI-MRI à retenir l'idée et à en faire une composante importante de son document d'orientation. En voici les grandes lignes.

Un fonds dédié au développement des communautés du Sud socialement solidaire et viable au plan économique

Le fonds envisagé ici est un fonds ayant une mission de solidarité internationale du Québec à l'égard des communautés au Sud. Un fonds viable économiquement au même titre que les fonds de travailleurs le sont et s'inspirant directement de leur pratique. Ce projet aurait donc une préoccupation de levier complémentaire aux autres actions de coopération internationale soutenues présentement par les OCI. Un fonds pérenne dans sa capacité d'investissements socialement utiles parce qu'économiquement viable.

Prêt ou don? Un faux dilemme

La coopération Nord-Sud du Québec, celle du gouvernement comme celle des OCI et autres acteurs, à quelques exceptions près, n'a pas de politique de prêts à l'égard de leurs partenaires du Sud. Cela passe principalement par le don et la prestation de services sans contrepartie. Depuis plus de 40 ans, les OCI du Québec et le MRI dans la foulée ont agi principalement à partir du dispositif des dons en provenance du public et du financement public des États. Ce n'est pas un défaut. Mais cette coopération internationale de proximité a ses limites : d'une part le financement public est moins au rendez-vous et d'autre part, la demande de partenaires du Sud pour financer des infrastructures économiques locales ne reçoit pas de réponse de notre part.

Cela suppose pour y répondre que le Québec (l'État québécois, les OCI, les syndicats de travailleurs, le mouvement coopératif, le syndicalisme agricole, etc.) élabore une politique de développement de ce type s'appuyant sur des pratiques avérées à ce chapitre. Aider à créer de la richesse dans le Sud, par le soutien à des entreprises principalement collectives (coopératives et associatives) n'est pas incompatible avec un travail de soutien à des mouvements sociaux luttant pour une justice sociale et écologique. **La tendance est et a été pour bon nombre de mouvements sociaux d'investir eux-mêmes la sphère économique.** Bon nombre d'organisations paysannes font exemple à ce chapitre mais pas exclusivement. C'est aussi le cas de la micro-finance solidaire dans les quartiers populaires soutenant le

démarrage d'ateliers et de petits commerces locaux. D'autre part et peut-être surtout, derrière tout cela, l'expérience de nombreuses OCI dans le Sud témoigne d'une injustice à laquelle celles-ci peuvent répondre : celle de communautés avec lesquelles elles travaillent et qui sont privées de services de crédit pour leur développement. Car c'est bien de cela dont il s'agit : la condition socioéconomique de la majorité de ces populations se caractérise par le manque de patrimoine, de revenus fixes et de relations pour obtenir du crédit.

Le droit au crédit pour de petits entrepreneurs et leurs familles est une nouvelle dignité

L'idée principale est donc de mobiliser de l'épargne d'ici en cofinancement avec des partenaires du Sud pour aider à constituer un tissu économique productif local indispensable à l'*empowerment* économique et social des communautés là où les banques ne vont pas et ainsi donner accès au crédit et à l'investissement à ceux qui n'y ont pas accès. En Afrique de l'Ouest par exemple, les États et leur secteur public ont été tellement affaiblis que ce sont les mouvements eux-mêmes qui initient par exemple l'électrification de leurs villages par le solaire <http://www.oikosblogue.com/?p=8461> ou même le développement routier local. À plus grande échelle, au Brésil, le mouvement paysan et le mouvement syndical soutiennent le développement, dans le premier cas, de caisses rurales et, dans le deuxième cas, de coopératives de travail (avec la contribution de DSI, une ONG de la CSN spécialisée en micro-finance solidaire). À plus petite échelle, c'est aussi le cas du Fonds Solidarité Sud qui appuie le système de prêts rotatifs d'une fédération paysanne dans la région de Labrousse (Haïti) dans le cadre de leur coopération avec UPA DI.

L'expérience française de la SIDI : l'initiative économique n'appartient pas aux riches

L'OCI française *Terre solidaire* avec la SIDI pratique le prêt et la garantie de prêt à de petites et moyennes entreprises au Sud depuis 30 ans. La SIDI a ainsi développé des partenariats avec 85 institutions et organisations d'accompagnement de petites entreprises dans plus de 30 pays d'Afrique, d'Amérique latine et

d'Asie. De petites et moyennes entreprises de transformation (produits agricoles et artisanat par exemple) et des commerces dans des créneaux divers (vêtements, réparation de matériel informatique, boulangerie...). Montants des prêts : entre 50 et 5000 euros. Taux de remboursement : 96%. Le financement de la SIDI provient des placements à rendement social de ses 6000 membres (des organisations et des investisseurs individuels). «Cela facilite ainsi l'accès au crédit des acteurs de l'économie populaire» dit-on à *Terre solidaire*¹.

S'inspirant de telles expériences, on peut aller plus loin et **en faire un projet global** de type inédit dans notre coopération au développement avec des communautés du Sud. Il s'agit d'un fonds d'investissement à partir de trois sources de revenus qui pourraient être convoquées :

- 1) Des **fonds publics** incluant possiblement un prêt et une subvention de départ du gouvernement du Québec et peut-être du gouvernement canadien;
- 2) Des **épargnants et/ou investisseurs souscripteurs**, des OCI qui consentent à placer une partie de leurs épargnes (fonds de dotation, fonds de réserve) en faisant, comme pour les placements dans des fonds de travailleurs, d'une pierre deux coups : a) en retirer certes des avantages financiers comme pour tout autre placement dans une institution financière; b) diriger cette épargne vers la solidarité internationale (comme l'épargne des Fonds de travailleurs est dirigée vers le développement des régions du Québec) <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article106> ;
- 3) Le **placement** de sommes d'argent en tant qu'investisseurs «solidaires» de la part **d'organisations** syndicales (fonds de travailleurs), de coopératives (leurs fonds de développement), de communautés religieuses...

¹ Pour avoir une idée très concrète de la chose, visionnez une vidéo de 5 minutes d'une expérience de prêt rotatif au sein d'une organisation paysanne sénégalaise :

<http://www.youtube.com/watch?v=rBlnXXkbS-s>

Contre la dépendance des communautés : des outils financiers au service d'une économie de proximité

Un fonds de cette nature est un outil financier de proximité pour le développement. Dans un contexte où les communautés locales sont de plus en plus inquiètes des pertes de souveraineté sur l'économie de leur territoire et de la menace que les multinationales font peser sur elles, l'idée d'un renforcement d'une «économie de proximité» - ancrée dans les territoires, axée sur les besoins et disposant de règles prudentielles - est perçue comme un **espoir réinventé**. Parce que cette économie est «sédentaire», plus faiblement exposée à la compétition mondiale. Comme c'est le cas par exemple de l'agriculture biologique, des mutuelles de santé, de la production et de la distribution de l'électricité fondée sur le solaire etc.

Au Sud, il existe depuis longtemps une pratique dans cette mouvance, celle du micro-crédit. Mais c'est à la fin des années 1990 qu'un certain succès du micro-crédit a ouvert la porte au développement d'une finance solidaire qui englobe aujourd'hui toute une gamme de services financiers à destination des communautés concernées : épargne, crédit, assurance, systèmes de prêts rotatifs, fonds dédiés aux PME locales...Le besoin lié à cette dynamique est que la majorité des populations concernées manque de patrimoine, de revenus fixes et de relations pour obtenir du crédit.

Un fonds dédié au coeur de l'économie de proximité, ça fonctionne comment ?

Comment ce fonds dédié fonctionnerait-il concrètement? Un exemple probant : au Sénégal, des familles paysannes obtiennent un prêt auprès de la Caisse rurale de leur organisation, un regroupement paysan (5 000 membres exploitant 2 050 terres agricoles). Cette Caisse soutenue par la SIDI a développé un système de prêt rotatif adossé à un programme de formation (avec une OCI du Québec, UPA DI) qui débouche en fin de parcours sur un prêt. Ce prêt permet de mettre à temps plein les paysans emprunteurs pour cultiver leur terre ou démarrer des élevages. L'organisation paysanne qui les soutient a

également démarré un atelier de production de panneaux solaires, levier de l'électrification de 90 villages de leur région. Une exception qui confirme la règle? Au contraire! Le local d'aujourd'hui étant de plus en plus international, les initiatives les plus engagées dans cette dynamique se sont même dotées d'un dispositif qui les met en réseau. INAISE est un réseau d'une cinquantaine d'organisations de finance solidaire présentes dans une trentaine de pays d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique <http://www.inaise.org/>.

Historiquement ce type de fonds et de finance de proximité est un des rares outils de développement conçu en bonne partie dans des pays du Sud. Ce type d'intervention s'est solidifié simultanément à d'autres actions de solidarité internationale, la plupart du temps à l'initiative d'ONG, de coopératives ou de syndicats agricoles. Le paysage de ce type de fonds demeure très varié. Mais plusieurs de ces initiatives, en grandissant, sont devenues de véritables institutions financières locales contrôlées par leurs membres. Aujourd'hui, il n'est pas rare de trouver des institutions locales soutenues à hauteur de 75% par du financement local et à 25% seulement par des lignes de crédit externes provenant de fonds d'investissements coopératifs ou mixtes (en provenance d'agences de développement international ou de fondations).

En guise de conclusion

En dernière instance, cela ne relève pas du seul dispositif financier à finalité sociale. Un tel type de fonds amène avec lui **un changement du paradigme de la coopération**, celui qui se fonde sur un double socle financier, celui de don et celui des épargnes collectives des uns et des autres pour faire du développement dans des communautés qui veulent sortir de la seule économie de subsistance.

Pour en savoir plus on va sur mon blogue : <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article84>

(La première version a été rédigée à l'automne 2013 et mise à jour à l'été 2015).

Louis Favreau, sociologue, CRDC (UQO)

et président du Fonds Solidarité Sud

<http://www.fondssolidaritesud.org/>

<http://w3.uqo.ca/crdc/>

La SIDI en huit questions

1. Qu'est-ce que la SIDI? Un outil financier de solidarité internationale, un «investisseur solidaire» offrant des services financiers adaptés aux petits entrepreneurs et agriculteurs des pays du Sud.

2. Pourquoi Terre solidaire, une OCI française, a-t-elle mis sur pied un tel dispositif? Pour prolonger et diversifier son action dans le domaine économique en répondant aux besoins de financement des exclus des circuits bancaires, faute de garanties et de ressources propres.

3. Quels sont les partenaires de la SIDI dans le Sud? Les partenaires de la SIDI sont des organisations locales diverses : associations, ONG, coopératives d'épargne et de crédit, institutions de micro-finance, organisations de petits producteurs, organisations syndicales...

4. Quelles sont les ressources financières de la SIDI? D'où proviennent-elles? a) Elles proviennent de son capital (\$ 13 millions d'euros) détenus par Terre solidaire; b) des revenus d'un Fonds commun de placement de 6 000 souscripteurs géré par le Crédit coopératif (cousine française de la Caisse d'économie solidaire Desjardins au Québec) pour \$23 millions d'euros; c) d'actionnaires divers (organisations et institutions).

5. Que fait la SIDI dans le Sud avec ces ressources financières? a) Elle fait de l'accompagnement technique (appui-conseil; appui à la gestion; mise en réseau...); b) elle fait du cofinancement : des participations au capital, des prêts, des garanties de prêts et de la recherche de ressources complémentaires auprès d'institutions internationales.

6. Comment cela fonctionne? C'est une chaîne de solidarité à cinq maillons : a) des citoyens et des organisations solidaires du Nord (épargnants et investisseurs); b) des partenaires de développement du Nord (ONG, etc.); c) une démarche d'épargne et d'investissement en France entre la SIDI et le Crédit coopératif; d) des mécanismes de crédit des partenaires dans les communautés au Sud disposant de structures locales de financement (ONG, associations, coopératives...); e) des micro-entrepreneurs qui en sont les bénéficiaires.

7) Quels sont les résultats d'un tel dispositif? La SIDI a développé depuis 30 ans des partenariats avec 85 institutions et organisations d'accompagnement de petites entreprises dans plus de 30 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Montants des prêts: de 50 à 5000 euros. Taux de remboursement : 96%.

8. Avons-nous des exemples? Au **Sénégal**, des paysans ont pu obtenir des prêts de l'ordre de 1000 euros\$ auprès de la Caisse rurale de leur organisation, l'Union des groupements paysans de Meckhé (UGPM). Ces prêts leur ont permis de se mettre à temps plein pour cultiver leur terre. L'UGPM comme organisation a pu par ailleurs soutenir le démarrage d'un atelier de production de panneaux solaires. Au **Pérou**, une famille (père, mère; deux fils et leurs épouses) cultive huit hectares de café biologique grâce à un prêt pour sa mise en marché fait à la coopérative dont elle est membre. Le café de cette famille et de centaines d'autres membres de cette coopérative est aujourd'hui commercialisé.

2) 10 idées directrices de la finance solidaire dans le travail des OCI du Québec dans le Sud ou comment l'épargne de Québécois peut être mise au service de la solidarité Nord-Sud

par Louis Favreau et Ernesto Molina pour le Fonds Solidarité Sud

Bloc 1 : D'où vient le besoin d'une finance solidaire dans les OCI ? Trois réponses

1. Une des leçons de la crise du financement public des OCI de 2011 : **les OCI doivent se donner leurs propres outils financiers** pour soutenir les économies de proximité au Sud.
2. Les OCI peuvent le faire en fournissant à leurs partenaires du Sud la possibilité de doter **d'outils de développement d'une économie de proximité** à cet égard (caisses d'épargne et de crédit, coopératives agricoles, réseaux d'inter-coopération, petits commerces de quartier, fonds dédiés à soutenir des activités génératrices de revenus dans les exploitations agricoles familiales, etc.) parce que ces économies de proximité sont une source majeure pour contrer la dépendance, le développement extraverti ou le non-développement ainsi qu'un levier d'appui au développement social.
3. C'est nouveau d'une certaine manière mais c'est une stratégie très ancienne : la plupart des mouvements se sont, au cours de leur histoire, dotés de **leurs propres outils économiques** : dans les syndicats, des caisses d'économie et des fonds de travailleurs; dans le mouvement coopératif, des mutuelles d'assurance et des caisses d'épargne et de crédit; dans le mouvement communautaire, des outils de développement économique communautaire; dans les communautés en milieu rural, des coopératives de commercialisation collective des produits de la terre; dans le syndicalisme agricole, des outils de fiducie financière, etc.

Bloc 2 : Mais qu'est-ce que la finance solidaire permet de faire? Sept réponses

4. La finance solidaire favorise une meilleure compréhension générale de l'économie : avec quelles institutions financières faisons-nous affaire? Où nos placements (tirés de nos fonds de réserve ou de dotation) vont-ils? Sont-ils faits selon nos valeurs?

La finance solidaire, une alternative

Aujourd'hui la finance solidaire québécoise offre aux OCI une alternative. Le point de départ, c'est de savoir « qu'il existe des centaines de fonds d'investissement locaux, des coopératives d'épargne ou des banques à vocation sociale, des caisses de retraite syndicales et d'autres véhicules financiers à vocation sociale possédant une longue expérience de l'investissement à caractère social... et qu'ils sont en train de créer la nouvelle économie » (Brendan Smith, Jeremy Brecher et Kristen Sheeran (2014) dans leur article *Where Should the Divestors Invest ?* Cité par Naomi Klein dans *Capitalisme et changement climatique* (p. 454 et 590).

Le **premier geste de solidarité internationale** aujourd'hui est de **désinvestir** de certains secteurs de l'économie et de **réinvestir** dans d'autres (Klein, 2014 : 453-460). Un certain nombre d'OCI, de communautés religieuses, de syndicats, de coopératives et d'associations de caractère économique du Québec le font déjà. D'autres pas ! Sans trop sans rendre compte peut-être, certaines organisations et fondations ont des placements dans de grandes banques privées qui utilisent cet argent pour des interventions complètement à l'opposé de leurs valeurs (placements dans les énergies fossiles ou dans les minières par exemple).

5. La finance solidaire est une stratégie de développement d'entreprises collectives, coopérative et solidaire, une économie qui ne spéculé pas, qui occupe le territoire, qui n'est pas délocalisable, qui ne produit que de l'utile et qui est sous contrôle démocratique tout en étant à lucrativité limitée;
6. La finance solidaire mobilise des capitaux à des fins de développement solidaire et durable des communautés.
7. La finance solidaire aide à développer la force économique des organisations sociales en permettant de fournir à leurs membres des outils financiers et en dernière instance une capacité plus grande de plaider auprès des pouvoirs publics et des institutions internationales.
8. La finance solidaire rend possible le développement d'économies de proximité dans les communautés, i.e. des économies ancrées sur les territoires, axées sur les besoins plutôt que sur l'offre et disposant de règles prudentielles. Bref la recherche du maximum de profits n'est pas sa tasse de thé. Elle combine lucrativité limitée et finalité sociale.
9. La finance solidaire d'ici s'inscrit dans une mouvance internationale (INAISE en tête)².
10. La finance solidaire a une grande utilité sociale dans les pays du Sud

Un exemple parmi d'autres : le développement des communautés en Afrique de l'Ouest

Le développement des communautés en Afrique de l'Ouest, sous-région majoritairement rurale. Deux clés de développement de ces communautés : les campagnes sont des laissées-pour-compte. Le développement passe par deux choses : 1) une production alimentaire sécurisée par la commercialisation collective des produits de la terre et par ce qui vient avec soit l'irrigation des terres en amont et des entrepôts en aval; 2) des services énergétiques accessibles, en d'autres mots, l'électrification des villages. Dans les deux cas, sécurité alimentaire et accès à l'électricité, il faut des investissements. À défaut d'investissements publics (ou pour finir par en avoir), il faut entamer le processus comme l'ont fait des organisations paysannes avec l'aide de la finance solidaire locale adossée à celle venue du Nord.

Bloc 3 : Comment la finance solidaire permet-elle de soutenir le développement des communautés ? Petite histoire parmi d'autres de son émergence dans le Sud

par Louis Favreau et Louis Pilote pour le Fonds Solidarité Sud

Ça se passe au Burkina-Faso lors d'un rendez-vous sur l'économie sociale. Un dirigeant d'une caisse d'épargne et de crédit locale parle de sa caisse, de l'argent qu'ils ont, du développement qu'ils font dans la communauté, etc. Un président d'une association de parents d'une école l'interpelle :

Vous avez beaucoup d'argent, des dizaines de milliers de dollars à votre disposition, pourquoi ne la dirigez-vous pas vers des projets de développement comme celui de notre école qui en a grandement besoin (livres pour les élèves, chaises et pupitres, etc.)

Réponse du directeur de la caisse :

² INAISE est une association internationale de finance solidaire dans laquelle le Québec est présent depuis ses débuts en 1989 : <http://www.inaise.org/?q=fr/node/25>

L'argent que nous avons appartient à nos membres. Ce sont leurs épargnes. Nous ne pouvons faire ce que nous voulons avec cet argent. Nous pouvons soutenir des projets dans la communauté mais cela suppose que nous assurions d'abord la viabilité économique de ces projets adossés à de l'épargne et, en dernière instance, la viabilité de la caisse elle-même pour permettre aux membres, qui sont de la communauté, d'utiliser cette épargne collective pour leurs projets personnels (on peut fournir des prêts) ou pour des projets collectifs mais toujours en considérant qu'il s'agit de leurs épargnes et que cela se fait sous forme de prêts. C'est à eux que nous sommes redevables d'un rendement sur leurs épargnes et d'un crédit sur leurs projets. C'est la raison de notre obligation à être viable comme institution locale.

Conclusion : l'argent qui circule dans une caisse est de l'épargne pour le développement des communautés et non un don à une ONG pour son développement social indépendamment de son économie. La caisse doit être capable de faire deux choses en même temps : a) servir les besoins immédiats de ses membres en termes de crédit (et donc toujours garantir sa viabilité économique); b) favoriser le développement de sa communauté dans le cadre de projets collectifs également viables, c'est-à-dire par des prêts au démarrage ou à la consolidation de petites entreprises créatrices d'emplois et génératrices de revenus, lesquels prêts doivent être remboursés. **C'est la façon dont une caisse peut rendre service à sa communauté.** En d'autres termes, elle peut favoriser une économie de proximité, un tissu économique local sans lequel toute communauté est à la merci d'un développement extraverti, d'un développement par des investisseurs et des entreprises venus d'ailleurs, de l'extérieur de la communauté.

Cette petite histoire, faut-il le rappeler est devenue grande au Québec. Elle a donné naissance au mouvement Desjardins il y a plus de 100 ans. **Elle donne naissance tous les jours dans les pays du Sud à des mouvements de ce type** qui deviennent de plus en plus importants pour les communautés où elles sont présentes. **Aujourd'hui plus de 10% de la finance au plan international est sous contrôle d'institutions démocratiques de ce genre** principalement sur le terrain des économies de proximité mais aussi, à une échelle plus large, pour encourager ces initiatives locales à se fédérer et à devenir des institutions fortes tout en étant bien enracinées dans leur milieu.



3) Le projet du Fonds d'investissement solidaire international du Québec (FISIQ) de l'AQOCI

Les principales lignes de force du projet FISIQ

*Les communautés du Sud avec lesquelles les OCI du Québec travaillent ont généralement des difficultés importantes d'accès au crédit pour le développement d'entreprises et plus globalement des difficultés à se doter d'un tissu économique local, d'une «économie de proximité» qui permet de sortir de la dépendance d'un développement extraverti. Cette économie de proximité a besoin d'une **finance solidaire**, d'une **finance patiente**, pour soutenir le développement de **petites et moyennes entreprises collectives** (coopératives, mutuelles et associations à vocation économique) fortement enracinées dans leur milieu. **De même elles ont besoin d'institutions locales de micro-finance socialement engagées** (banques communautaires, caisses populaires, caisses d'épargne et de crédit, fonds locaux dédiés, mutuelles d'assurance, etc.) pour consolider leur économie locale.*

*Dans cette perspective, le FISIQ, dont l'action globale porte les principes et les valeurs de l'AQOCI et de ses membres, agira comme **outil financier collectif** des OCI du Québec et leur servira de **levier de développement durable et solidaire** des communautés par l'intermédiaire d'un soutien financier sous forme de prêts à leurs projets économiques.*

Le FISIQ et les lignes de force du projet configuré par le groupe de travail de l'AQOCI et adopté à l'AGA de juin 2015

Le groupe de travail mandaté par le CA de l'AQOCI dans la foulée de l'AGA de juin 2014 a réuni neuf personnes en provenance de diverses OCI dans le cadre de six rencontres réparties sur l'ensemble de l'année 2014-2015. Le groupe de travail a adossé sa réflexion sur le travail de recherche et l'étude de faisabilité de l'organisation MCE Conseils, étude de faisabilité présentée dans le cadre d'un document de référence de plus de 150 pages qui a été discuté à plusieurs reprises. Le groupe a pu dégager les conclusions suivantes du projet de fonds dédié à des activités génératrices de revenus dans les communautés du Sud. La conclusion principale du groupe de travail est à l'effet qu'un tel projet s'inscrit dans les objectifs et les valeurs de l'AQOCI et est réalisable. Le projet du FISIQ a été présenté à l'AGA de l'AQOCI de juin 2015 et adopté à l'unanimité. En voici les grandes lignes.

- 1) Le FISIQ sera un outil collectif de financement fondé sur l'épargne des OCI québécoises et de leur regroupement l'AQOCI, épargne conçue pour le développement des communautés au Sud.
- 2) Le Fonds sera, plus spécifiquement, un outil de cofinancement et de cautionnement pour soutenir le développement d'entreprises collectives dans des communautés du Sud de concert avec des institutions financières des pays du Sud concernés par ces projets (locales de proximité) partageant les orientations et manières de faire de la finance solidaire.
- 3) Le FISIQ servira de levier de développement durable et solidaire des communautés du Sud et de leurs organisations.
- 4) Le FISIQ permettra d'élargir l'offre de coopération des OCI québécoises à leurs partenaires du Sud sur le terrain économique.
- 5) Les partenaires naturels du FISIQ au Sud seront les organisations collectives de production, de transformation et de commercialisation des communautés avec lesquelles les OCI du Québec travaillent. Le financement des entreprises sera direct ou indirect et passera par un partenariat avec des institutions financières des pays concernés en phase avec les objectifs du Fonds.

- 6) L'AQOCI est l'organisation principale qui représentera les OCI québécoises au sein de la structure de gouvernance de la société d'investissement qui sera créée. Les fonds de travailleurs y seront également représentés de même que les pouvoirs publics.
- 7) Le FISIQ sera une entité distincte gouvernée par ses différentes composantes dont l'AQOCI comme organisation principale et constituée pour les fins des OCI dans le cadre de leur soutien financier à des projets de leurs partenaires au Sud.
- 8) Le FISIQ n'aura pas de spécialisation thématique, et il adoptera une approche intégrée de l'égalité femme-homme quant à la gouvernance du fonds, des projets et des résultats obtenus de ces partenariats.
- 9) Les participations financières prévues pour le démarrage du FISIQ seront réparties de la façon suivante : a) celles des OCI pour 5 à 15% du financement; celles des fonds de travailleurs pour 65% et celles des fonds publics pour 25%. Le Fonds dans sa démarche de première capitalisation visera à atteindre \$6 millions dans un processus planifié d'intervention sur 10 ans.
- 10) Les rendements des placements des organisations québécoises participantes seront de l'ordre de + ou - 5% d'intérêts annuellement.
- 11) Ces \$6 millions permettront de développer selon les premiers estimés quelques 7 ou 8 projets/année générateurs de revenus pour des entreprises liées aux organisations partenaires lesquelles recevront des prêts à des taux d'intérêt plus bas que ceux du marché local pour des sommes minimales de \$100 000 (plancher pour les projets «femmes» et «jeunes») pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars (\$400 000 pour la moyenne générale).
- 12) Chaque projet sera examiné sur la base de sa viabilité économique (et non du rendement maximum) et de sa finalité sociale à partir d'une série de critères servant d'indicateurs de mesure correspondant aux valeurs des OCI membres de l'AQOCI. Une douzaine de projets par année seront examinés. Chaque projet sera construit conjointement par une OCI québécoise et une organisation partenaire du Sud. L'OCI québécoise participera au financement à une hauteur minimale de 10% tout comme le partenaire du Sud qui y participera à une hauteur variable pouvant aller jusqu'à 50%.
- 13) Le FISIQ aura la possibilité de croiser ses financements avec ceux d'autres organisations de finance solidaire comme la SIDI (France) et d'autres parmi la cinquantaine d'institutions de finance solidaire dans le monde réunies au sein d'une association internationale, INAISE.
- 14) La politique d'investissement élaboré par le groupe de travail peut se résumer de la façon suivante : a) soutien à des activités génératrices de revenus, dans le cadre principal d'entreprises collectives collaborant avec leurs institutions financières locales (crédit aux entreprises); b) en cofinancement; c) en convergence avec les programmations habituelles des OCI; d) dans les pays où les OCI du Québec sont déjà présentes; e) pour des entreprises qui ne sont pas dans leur phase de démarrage; f) avec un horizon de prêt variant de 3 mois à 7 ans.
- 15) Le FISIQ démarrera avec le groupe d'OCI qui aura participé à sa capitalisation (indépendamment de la taille de l'OCI et de son investissement) dans un processus par étapes sur 3 ans. Le FISIQ s'ouvrira ainsi progressivement à la contribution de toutes les OCI pour lesquelles la finance solidaire représente une stratégie pertinente d'intervention.
- 16) Les résultats anticipés du FISIQ dans sa première décennie de capitalisation sont estimés à 35 000 emplois avec plus ou moins 40 partenaires du Sud et une trentaine d'OCI du Québec.

Source d'information : document de l'AQOCI produit par MCE Conseils, *Le FISIQ, conceptualisation et plan d'affaires*. Rapport final, mai 2015, 155 pages. Auteur, Claude Dorion, économiste.